

Le Recteur de l'Académie

à

- Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale du Nord et du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Directeur de l'ESPE Nord/Pas de Calais,
- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale du 1er degré,
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement des collèges publics et privés,
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des E.R.E.A.,
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles primaires publiques et privés,
- Monsieur le Directeur des Centres de Formation Pédagogique Privés,
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation,

Lille, le 1er octobre 2015

Objet : Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap (CAPA-SH)

Réf. : B.O. Spécial n° 4 du 26/02/2004

Une session du Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap est ouverte au titre de l'année 2016.

L'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap (CAPA-SH) est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou rémunérés sur échelle de professeur des écoles.

Le dossier d'inscription est à réclamer par courrier au Département des Examens et Concours du Rectorat – DEC 3.1 – à partir du lundi 02 novembre 2015 jusqu'au vendredi 18 décembre 2015 inclus.

Ce dossier, rempli et signé par le candidat, sera :

- soit déposé au Département des Examens et Concours du Rectorat pour le 18 décembre 2015 à 17 heures au plus tard, à l'adresse suivante :
1 rue Édouard Herriot 59000 LILLE (bureau DEC 3-1)
- soit confié aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée au plus tard le 18 décembre 2015 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse postale suivante :

RECTORAT – Bureau DEC 3-1
20 rue Saint-Jacques
B.P. 709
59033 LILLE CEDEX



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Département
des Examens
et Concours

Bureau D.E.C. 3.1

Affaire suivie par
Kévin CAMERLYNCK
Gestionnaire

Téléphone
03 28 37 16 36

Fax
03 28 37 16 31

Mèl
kevin.camerlynck@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
BP 709
59 033 LILLE Cedex

Le mémoire professionnel, établi en 3 exemplaires sera :

- soit déposé au Département des Examens et Concours du Rectorat pour le mercredi 20 avril 2016 à 17 heures au plus tard, à l'adresse suivante :
1 rue Édouard Herriot 59000 LILLE (bureau DEC 3-1)
- soit confié aux services postaux en recommandé avec accusé de réception, en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée au plus tard le mercredi 20 avril 2016 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse postale suivante :

RECTORAT – Bureau DEC 3-1
20 rue Saint-Jacques
B.P. 709
59033 LILLE CEDEX

J'attacherais du prix à ce qu'une diffusion aussi large que possible soit assurée à la présente circulaire auprès du personnel placé sous votre autorité.

Luc JOHANN

Pour le Directeur et par délégation,
La Secrétaire Générale de l'Académie
Par délégation, le Secrétaire Général, 

Frédéric PATOUT